

PRIVALTO PRIVILÈGE DÉCEMBRE 2016

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) Notations de crédit au 03 octobre 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
Du 10 octobre 2016 au 20 décembre 2016

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Privalto Privilège Décembre 2016, titre de créance présentant un risque de **perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de **l'indice CAC 40® (les dividendes ne sont pas réinvestis** et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur);
- Chaque mois, **un gain potentiel de 0,5 % par mois écoulé (soit 6 % par an)**, depuis la date de constatation initiale, selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 4,94 %) ;
- À l'échéance des 10 ans, **un risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice si celle-ci est supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial.**

Privalto Privilège Décembre 2016 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 4 janvier 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 0,5 % par mois écoulé (soit 6 % par an)** : dès lors qu'à l'une des dates de constatation l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir de la première année.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance** : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
 - L'instrument financier peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 0,5 % par mois écoulé (soit 6% an) depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 4,94 %).
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice CAC 40® non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou à défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

Le 20 décembre 2016, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (MOIS 12 À 119)

A partir du mois 12, aux dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital

+

Un gain de 0,5 % par mois écoulé depuis la date de constatation initiale

Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 3,77 % et 4,94 %, selon le mois du remboursement.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau initial ou au-dessus**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

+

Un gain de 0,5 % par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de $120 \times 0,5 \% = 60 \%$

Soit un taux de rendement actuariel net de 3,76 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en dessous de son niveau initial mais que la baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

Soit un taux de rendement actuariel net de -1 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

Le capital diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

ILLUSTRATIONS

—● Performance de l'indice par rapport à son niveau initial

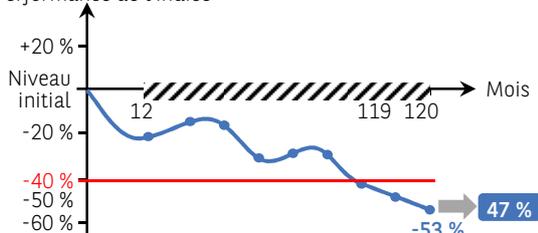
■ Montant remboursé

— Seuil de perte en capital à l'échéance

▨ Période de constatation mensuelle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10 (MOIS 120)

Performance de l'indice



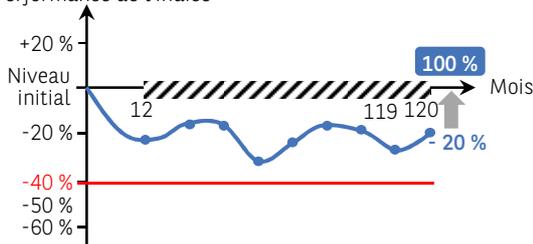
- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 120 : l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : Capital investi -53 % = **47 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de -8,19 % (inférieur à celui de l'indice, égal à -7,26 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau initial à toutes les dates de constatation mensuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10 (MOIS 120)

Performance de l'indice

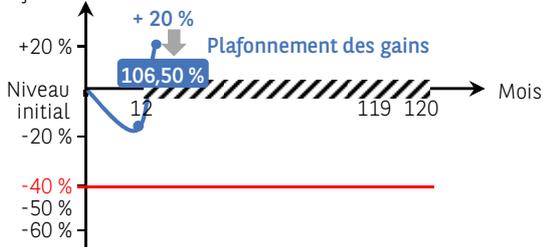


- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 120 : l'indice clôture en baisse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital, soit un taux de rendement actuariel net de -1 % (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,20 %).

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE LE MOIS 13

Performance de l'indice



- Mois 12 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 13 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de $(13 \times 0,5 \%) = 106,50 \%$ du capital, soit un taux de rendement actuariel net de 4,88 % (inférieur à celui de l'indice, égal à 18,20 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation mensuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 0,5 % par mois écoulé (soit 6% par an).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

L'INDICE CAC 40® - DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice CAC 40® est composé des 40 premières capitalisations françaises. Il est diversifié sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.euronext.com/fr/indices>).

La performance de l'indice CAC 40® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Niveaux historiques – (entre le 3 octobre 2006 et le 3 octobre 2016)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
CAC 40® (dividendes non réinvestis)	-3,64 %	7,77 %	21,89 %	9,02 %	-14,77 %

Source : Bloomberg, le 3 octobre 2016

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions français.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC 40®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice CAC 40® se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013211034
Forme juridique	Euro Medium Term Note (EMTN), titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . L'existence d'un Garant n'implique aucune garantie de restitution de l'intégralité du capital. La formule prévoit en effet des cas de remboursement avec perte.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Souscription	Du 10 octobre 2016 au 20 décembre 2016
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des EMTN placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice CAC 40® (dividendes non réinvestis). Code ISIN : FR0003500008
Date d'émission	10 octobre 2016
Date de constatation initiale	20 décembre 2016
Dates de constatation mensuelle	Mois 12 : 20/12/17 Mois 30 : 20/06/19 Mois 48 : 21/12/20 Mois 66 : 20/06/22 Mois 84 : 20/12/23 Mois 102 : 20/06/25 Mois 13 : 22/01/18 Mois 31 : 22/07/19 Mois 49 : 20/01/21 Mois 67 : 20/07/22 Mois 85 : 22/01/24 Mois 103 : 21/07/25 Mois 14 : 20/02/18 Mois 32 : 20/08/19 Mois 50 : 22/02/21 Mois 68 : 22/08/22 Mois 86 : 20/02/24 Mois 104 : 20/08/25 Mois 15 : 20/03/18 Mois 33 : 20/09/19 Mois 51 : 22/03/21 Mois 69 : 20/09/22 Mois 87 : 20/03/24 Mois 105 : 22/09/25 Mois 16 : 20/04/18 Mois 34 : 21/10/19 Mois 52 : 20/04/21 Mois 70 : 20/10/22 Mois 88 : 22/04/24 Mois 106 : 20/10/25 Mois 17 : 21/05/18 Mois 35 : 20/11/19 Mois 53 : 20/05/21 Mois 71 : 21/11/22 Mois 89 : 20/05/24 Mois 107 : 20/11/25 Mois 18 : 20/06/18 Mois 36 : 20/12/19 Mois 54 : 21/06/21 Mois 72 : 20/12/22 Mois 90 : 20/06/24 Mois 108 : 22/12/25 Mois 19 : 20/07/18 Mois 37 : 20/01/20 Mois 55 : 20/07/21 Mois 73 : 20/01/23 Mois 91 : 22/07/24 Mois 109 : 20/01/26 Mois 20 : 20/08/18 Mois 38 : 20/02/20 Mois 56 : 20/08/21 Mois 74 : 20/02/23 Mois 92 : 20/08/24 Mois 110 : 20/02/26 Mois 21 : 20/09/18 Mois 39 : 20/03/20 Mois 57 : 20/09/21 Mois 75 : 20/03/23 Mois 93 : 20/09/24 Mois 111 : 20/03/26 Mois 22 : 22/10/18 Mois 40 : 20/04/20 Mois 58 : 20/10/21 Mois 76 : 20/04/23 Mois 94 : 20/10/24 Mois 112 : 20/04/26 Mois 23 : 20/11/18 Mois 41 : 20/05/20 Mois 59 : 22/11/21 Mois 77 : 22/05/23 Mois 95 : 20/11/24 Mois 113 : 20/05/26 Mois 24 : 20/12/18 Mois 42 : 22/06/20 Mois 60 : 20/12/21 Mois 78 : 20/06/26 Mois 96 : 20/12/24 Mois 114 : 22/06/26 Mois 25 : 21/01/19 Mois 43 : 20/07/20 Mois 61 : 20/01/22 Mois 79 : 20/07/23 Mois 97 : 20/01/25 Mois 115 : 20/07/26 Mois 26 : 20/02/19 Mois 44 : 20/08/20 Mois 62 : 21/02/22 Mois 80 : 21/08/23 Mois 98 : 20/02/25 Mois 116 : 20/08/26 Mois 27 : 20/03/19 Mois 45 : 21/09/20 Mois 63 : 21/03/22 Mois 81 : 20/09/23 Mois 99 : 20/03/25 Mois 117 : 21/09/26 Mois 28 : 22/04/19 Mois 46 : 20/10/20 Mois 64 : 20/04/22 Mois 82 : 20/10/23 Mois 100 : 21/04/25 Mois 118 : 20/10/26 Mois 29 : 20/05/19 Mois 47 : 20/11/20 Mois 65 : 20/05/22 Mois 83 : 20/11/23 Mois 101 : 20/05/25 Mois 119 : 20/11/26
Dates de remboursement anticipé	Mois 12 : 04/01/18 Mois 30 : 04/07/19 Mois 48 : 04/01/21 Mois 66 : 04/07/22 Mois 84 : 04/01/24 Mois 102 : 04/07/25 Mois 13 : 05/02/18 Mois 31 : 05/08/19 Mois 49 : 04/02/21 Mois 67 : 04/08/22 Mois 85 : 05/02/24 Mois 103 : 04/08/25 Mois 14 : 05/03/18 Mois 32 : 04/09/19 Mois 50 : 04/03/21 Mois 68 : 05/09/22 Mois 86 : 04/03/24 Mois 104 : 04/09/25 Mois 15 : 04/04/18 Mois 33 : 04/10/19 Mois 51 : 05/04/21 Mois 69 : 04/10/22 Mois 87 : 04/04/24 Mois 105 : 06/10/25 Mois 16 : 04/05/18 Mois 34 : 04/11/19 Mois 52 : 04/05/21 Mois 70 : 04/11/22 Mois 88 : 06/05/24 Mois 106 : 04/11/25 Mois 17 : 04/06/18 Mois 35 : 04/12/19 Mois 53 : 04/06/21 Mois 71 : 05/12/22 Mois 89 : 04/06/24 Mois 107 : 04/12/25 Mois 18 : 04/07/18 Mois 36 : 06/01/20 Mois 54 : 05/07/21 Mois 72 : 04/01/23 Mois 90 : 04/07/24 Mois 108 : 05/01/26 Mois 19 : 06/08/18 Mois 37 : 04/02/20 Mois 55 : 04/08/21 Mois 73 : 06/02/23 Mois 91 : 05/08/24 Mois 109 : 04/02/26 Mois 20 : 04/09/18 Mois 38 : 04/03/20 Mois 56 : 06/09/21 Mois 74 : 06/03/23 Mois 92 : 04/09/24 Mois 110 : 04/03/26 Mois 21 : 04/10/18 Mois 39 : 06/04/20 Mois 57 : 04/10/21 Mois 75 : 04/04/23 Mois 93 : 04/10/24 Mois 111 : 06/04/26 Mois 22 : 05/11/18 Mois 40 : 04/05/20 Mois 58 : 04/11/21 Mois 76 : 04/05/23 Mois 94 : 04/11/24 Mois 112 : 04/05/26 Mois 23 : 04/12/18 Mois 41 : 04/06/20 Mois 59 : 06/12/21 Mois 77 : 05/06/23 Mois 95 : 04/12/24 Mois 113 : 04/06/26 Mois 24 : 04/01/19 Mois 42 : 06/07/20 Mois 60 : 04/01/22 Mois 78 : 04/07/26 Mois 96 : 06/01/25 Mois 114 : 06/07/26 Mois 25 : 04/02/19 Mois 43 : 04/08/20 Mois 61 : 04/02/22 Mois 79 : 04/08/23 Mois 97 : 04/02/25 Mois 115 : 04/08/26 Mois 26 : 04/03/19 Mois 44 : 04/09/20 Mois 62 : 04/03/22 Mois 80 : 04/09/23 Mois 98 : 04/03/25 Mois 116 : 04/09/26 Mois 27 : 04/04/19 Mois 45 : 05/10/20 Mois 63 : 04/04/22 Mois 81 : 04/10/23 Mois 99 : 04/04/25 Mois 117 : 05/10/26 Mois 28 : 06/05/19 Mois 46 : 04/11/20 Mois 64 : 04/05/22 Mois 82 : 06/11/23 Mois 100 : 05/05/25 Mois 118 : 04/11/26 Mois 29 : 04/06/19 Mois 47 : 04/12/20 Mois 65 : 06/06/22 Mois 83 : 04/12/23 Mois 101 : 04/06/25 Mois 119 : 04/12/26
Date de constatation finale	21 décembre 2026 (mois 120)
Date d'échéance	4 janvier 2027 (mois 120)
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013211034=BNPP], Bloomberg et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 3 octobre 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Privalto Privilège Décembre 2016 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 10 octobre 2016, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Emission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. **L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Emetteur et sur le Garant de la formule.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.fr. CAC 40® et CAC® sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**